



**Allocution d'ouverture**  
**de M. Jean-Claude Marin,**  
**Procureur général,**  
**Président de la formation du Conseil supérieur de la magistrature**  
**compétente à l'égard des magistrats du parquet**

Madame la présidente, Chère Madame Nuria Diaz Abad ;

Très honorable Lord Justice, Lord Thomas ;

Chers membres des Conseils de Justice,

Madame la directrice du réseau, Chère Madame van der Goes,

Mesdames et Messieurs ;

Je m'associe, bien évidemment, aux propos tenus par Monsieur le Premier Président pour vous dire notre plaisir à vous accueillir dans cette grand'Chambre de la Cour de cassation à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du réseau européen des Conseils de Justice.

Que seulement treize années après sa création, le réseau réunisse aujourd'hui à Paris 120 personnes représentant 23 Conseils membres du réseau et 10 Conseils disposant du statut d'observateur est le signe du dynamisme et de l'attractivité de cette organisation.

Nous nous félicitons d'un tel succès, gage de diversité dans les opinions et des approches qui seront exprimées au cours de ces deux journées de travaux.

\*\*\*

En cette période si complexe, où nous célébrons le soixantième anniversaire des Traités de Rome et les avancées majeures de la construction judiciaire européenne, l'Europe n'est jamais parue aussi fragile.

Alors que des idées novatrices prennent enfin corps, comme celle du parquet européen, impliquant un fort sentiment de confiance mutuelle et une adhésion sans faille aux valeurs fondamentales défendues par l'Europe, nos démocraties doivent résister à des attaques multiples tant sur le plan extérieur qu'intérieur.

La succession des événements tragiques qui ont frappé l'Europe, et encore dans les tous derniers jours en France et en Grande Bretagne, et je tiens à manifester ici ma profonde sympathie à Lord Thomas à la suite des attentats qui viennent d'atteindre Manchester et Londres, interpelle toutes les autorités sur les moyens de prévenir de telles tragédies.

Nos modèles judiciaires sont naturellement en prise directe avec ces tragédies.

Mais, sous couvert de tendre vers plus d'efficacité, nous constatons tous la tentation chez certains de restreindre l'étendue des compétences de l'autorité judiciaire, gardienne des libertés individuelles.

Le choix du thème de cette assemblée générale : La résilience des institutions judiciaires, souligne et interroge notre capacité à répondre à ces enjeux.

Dans ce contexte, marqué par une profonde instabilité institutionnelle, le réseau européen des Conseils de Justice a, durant l'année écoulée, défendu, avec force, l'absolue nécessité de respecter le rôle de l'institution judiciaire, pilier fondamental de l'Etat de droit.

Cette vigilance à l'égard des éventuelles atteintes portées à l'indépendance de l'institution judiciaire dans nos pays européens vous honore.

Notre réseau, unique par sa capacité à regrouper des institutions ayant en commun une légitimité à représenter l'institution judiciaire, a assumé cette position de recours en apportant expertise et soutien dans des contextes de pression croissante envers les magistrats.

Deux pays ont ainsi particulièrement occupé nos débats au cours de l'année écoulée :

La Pologne, tout d'abord, dont les récents projets de réforme de l'institution judiciaire suscitent de nombreuses inquiétudes quant au respect de l'indépendance de cette institution et des magistrats qui la composent.

La déclaration de Varsovie, prise à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de juin 2016, fut l'occasion de rappeler la nécessité d'associer les Conseils de Justice et les magistrats lorsque sont envisagés de tels projets de réforme.

A la demande du Conseil de la Justice de Pologne, le bureau du réseau a procédé à une analyse des textes alors en discussion en soulignant le non-respect des standards européens notamment pour la désignation des membres du Conseil et la nomination des juges.

Ce rôle de vigie s'inscrit dans un dialogue permanent avec nos homologues et les magistrats, mais ces échanges ne sauraient, en aucun cas, servir de caution à des dérives.

En second lieu, la situation de la Turquie, où les atteintes à l'indépendance de l'institution judiciaire se sont multipliées ces derniers mois et dont l'acmé fut la révocation de plus de 2000 magistrats en quelques heures à la suite de la tentative de Coup d'Etat les 15 et 16 juillet 2016, a, à juste titre, grandement mobilisé les Conseils européens.

Durant des mois, le RECJ s'est attaché à recueillir de manière objective des éléments sur la situation des magistrats démis de leurs fonctions et emprisonnés pour nombre d'entre eux sans aucun respect des garanties fondamentales du procès équitable et de l'impartialité des décisions prises.

A l'issue d'une rencontre avec une délégation du Haut Conseil turc, le réseau, réuni en assemblée générale extraordinaire, a décidé, le 8

décembre 2016, de procéder à la suspension du Haut Conseil turc de son statut d'observateur au sein du réseau.

Notre conseil supérieur de la magistrature a apporté son soutien au réseau et à sa présidente, Mme Nuria Diaz Abad, dans cette démarche délicate.

Une telle décision, unique dans l'histoire du réseau, ne pouvant être prise à la légère, elle ne l'a pas été.

Elle est la preuve du nécessaire maintien de notre niveau d'exigence à l'égard de nos propres pratiques dans un échange constant avec les autres Conseils et nous savons pouvoir compter sur le réseau pour y parvenir.

\*\*\*

Cette dégradation du respect dû à l'autorité judiciaire a pu également prendre ces derniers temps la forme d'un déchainement verbal auquel nous ne devons pas nous habituer.

Et si, les magistrats visés ne peuvent publiquement s'exprimer pour se défendre, au nom d'un devoir de réserve que nous partageons tous, c'est la force d'un réseau tel que le nôtre de rappeler, par l'édition de standards européens, les limites à ne pas franchir.

Ce sera l'objet de l'une des tables-rondes organisées cet après-midi.

La première sera consacrée aux relations avec la presse dans des contextes nationaux marqués par des mises en cause publiques outrancières de magistrats en raison de leurs décisions juridictionnelles.

Ce fut notamment le cas au Royaume-Uni au mois de novembre dernier à la suite de la décision de la Haute Cour de Londres relative à la procédure de mise en œuvre du Brexit.

Mais les médias ne doivent pas être perçus sous l'angle réducteur d'une menace.

L'institution judiciaire doit entendre la crise de confiance soulignée par Monsieur le Premier Président dans son propos d'ouverture. Une des clefs est aussi à rechercher dans les difficultés manifestées régulièrement par la Justice à expliquer le cadre dans lequel chaque décision judiciaire s'inscrit.

Aussi avons-nous souhaité ouvrir ces échanges à des journalistes de renom, connus pour leur fine connaissance de l'institution judiciaire.

Nous espérons que la présence de Madame Maria Peral, du journal El Espanol, Mme Paule Gonzalès, du journal Le Figaro et Monsieur Jean-Baptiste Jacquin, du journal Le Monde participera à cette démarche d'ouverture et de respect mutuel.

Car la résilience de nos institutions judiciaires ne peut se concevoir sans une volonté commune d'améliorer sans cesse le fonctionnement de celles-ci.

Nous souhaitons que les travaux de ces deux journées nous aident dans cette belle perspective.

Je vous remercie.

\*\*\*